



*Centre Communal d'Action Sociale
1 Allée des Anémones
18570 TROUY*

[*mairie@ville-trouy.fr*](mailto:mairie@ville-trouy.fr)

Portage de Repas *à domicile*



02.48.64.78.18

Pour qui ?

Le service de portage de repas à domicile est à la disposition de tous les Trucydiens. Sans condition d'âge ni de situation.
Aucun justificatif n'est demandé.

Facile !

Vous pouvez bénéficier de ce service sur simple demande téléphonique.
Sa mise en place ne demande que 48h00.

Pratique !

Un repas peut vous être livré pour chaque jour de la semaine ou seulement pour les jours de votre choix.

Souple !

Vous pouvez interrompre la livraison, définitivement ou provisoirement, sur simple appel téléphonique.

Une seule obligation !

Nous prévenir 48h à l'avance pour toute modification.

Pour vous inscrire ou pour tout renseignement,
n'hésitez pas à contacter le service accueil
de l'Hôtel de Ville



02.48.64.78.18

Nous assurons la commande, la facturation
et le suivi des livraisons de repas.
Nous sommes votre interlocuteur direct
et
la société SOGIREST assure la livraison à votre domicile.



Dans la pratique :

Le livreur de repas SOGIREST vous remettra chaque mois
« les cartes menus » à compléter.
Il les récupérera et nous les transmettra .

Le conditionnement des repas :

Chaque plat est conditionné dans une barquette hermétique.
La viande et les légumes sont prêts à réchauffer

Les jours de livraison des repas

- Lundi : Livraison du repas du lundi
- Mardi : Livraison des repas du mardi et du mercredi
- Jeudi : Livraison des repas du jeudi et du vendredi
- Vendredi : Livraison des repas du samedi et du dimanche

Les livraisons sont effectuées en tout début de matinée

La composition des menus

Les repas comprennent un potage, une entrée, un plat de résistance (viande ou poisson) avec des légumes, un fromage et un dessert.

Si vous ne souhaitez pas le potage,
vous pouvez choisir une seconde entrée à la place.

Pour chaque plat, vous avez le choix entre 3 ou 4 possibilités
(sauf pour le potage).

Un menu sans sel , diabétique ou mixé est également disponible .

Les tarifs



Les repas seront facturés mensuellement **9.60 € l'unité au 1/01/2025**

La facture vous sera transmise par la Trésorerie.

Si vous souhaitez régler par **prélèvement automatique**,
vous pouvez nous en faire la demande .

A partir de 2025, sur simple demande, un relevé annuel des frais de livraison pourra vous être établi pour obtenir une aide de l'APA ou pour votre déclaration fiscale.